



## Aide à la déclaration DADS-U (norme 4DS)

### SUPPRESSION DES SOMMES ISOLÉES À COMPTER DU 01.01.2016

La réglementation AGIRC-ARRCO supprime le dispositif relatif aux sommes dites « sommes isolées » versées à l'occasion du départ d'une entreprise (Agirc-Arrco 2014-8-DRJ du 30 juin 2014).

Les sommes versées à compter du 01.01.2016 seront ajoutées aux rémunérations de l'année de départ, et l'ensemble sera soumis à cotisations dans la limite des assiettes Agirc et/ou Arrco de la période d'emploi dans le cadre de la régularisation annuelle.

## Impact sur vos déclarations nominatives annuelles des salaires 2016

### ■ Le salarié est sorti de l'entreprise avant le 01.01.2016 et vous lui versez une somme exceptionnelle en 2016

Cette somme doit être isolée, en utilisant, selon le média de déclaration, les libellés ou rubriques spécifiques « 095 et 96 Salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise ». Cette indemnité sera assujettie pour les cotisations assurances de personnes uniquement sur la rémunération plafonnée à la Tranche A ou 1, et pour les cotisations retraite dans la limite des assiettes Agirc et/ou Arrco de la période d'emploi.

Date de début de période d'activité déclarée	S40.G01.00.001	Indiquez la date réelle de versement de la somme exceptionnelle
Motif de début de période d'activité	S40.G01.00.002.001	Précisez le code correspondant à la somme exceptionnelle soit «095» salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise (sommes versées dont indemnités de non concurrence pour l'Agirc-Arrco ou rappels Ircantec) NE PAS UTILISER D'AUTRE CODE
Date de fin de période d'activité déclarée	S40.G01.00.003	Indiquez la date réelle de versement de la somme exceptionnelle (identique à la date de la rubrique S40.G01.00.001)
Motif de fin de période d'activité	S40.G01.00.004.001	Précisez le code correspondant à la somme exceptionnelle soit «096» salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise (sommes versées dont indemnités de non concurrence pour l'Agirc-Arrco ou rappels Ircantec) NE PAS UTILISER D'AUTRE CODE
Base brute Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.029.001	Dans cette zone, indiquez le montant total brut correspondant à l'assiette de cotisation (au sens de la Sécurité sociale)
Base limitée au plafond de la Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.030.001	Dans cette zone, indiquez la part du montant total brut déclarée précédemment et limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale (tranche A) <i>Plafond Annuel de la Sécurité sociale 2016 : 38.616 €</i>

À utiliser uniquement pour les exercices antérieurs à 2016

Code type de la somme isolée AGIRC-ARRCO	S44.G40.05.001	Indiquez la valeur « 03 : somme versée au salarié ne faisant plus partie de l'entreprise »
Année de rattachement de la somme isolée AGIRC-ARRCO	S44.G40.05.002	Indiquez l'exercice auquel se rapporte la somme versée sous le format AAAA Attention : l'année de rattachement doit être inférieure à 2016
Montant de la somme isolée AGIRC-ARRCO	S44.G40.05.003.001	Le montant de la somme isolée doit être inclus dans la base brute Sécurité sociale

**Attention :** l'utilisation des rubriques S44 indiquées ci-dessus, pour des périodes postérieures à 2015 sera rejetée par la plateforme de dépôt Net-Entreprises ou les concentrateurs de paie.

## ■ Le salarié est sorti de l'entreprise après le 01.01.2016 et vous lui versez une somme exceptionnelle en 2016, deux types de déclarations possibles :

### → CAS 1 : le versement a été effectué le même jour que le départ du salarié

Le montant doit être inclus dans la rémunération normale et l'ensemble est assujéti aux cotisations retraite et assurances de personnes.

Date de début de période d'activité déclarée	S40.G01.00.001	Si le contrat a pris effet avant 2016, indiquez «01012016» Si le contrat a pris effet en cours d'année, indiquez la date réelle du début du contrat
Motif de début de période d'activité	S40.G01.00.002.001	Précisez le code correspondant ATTENTION : NE PAS UTILISER LE CODE «095»
Date de fin de période d'activité déclarée	S40.G01.00.003	Renseignez la date réelle de fin du contrat selon le format JJMMAAAA (même si la somme est versée postérieurement au départ du salarié)
Motif de fin de période d'activité	S40.G01.00.004.001	Précisez le code correspondant ATTENTION : NE PAS UTILISER LE CODE «096»
Base brute Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.029.001	Dans cette zone, indiquez le salaire total brut correspondant à l'assiette de cotisation (au sens de la Sécurité sociale) y compris la somme versée le jour du départ ou ultérieurement sur l'exercice 2016
Base limitée au plafond de la Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.030.001	Dans cette zone, indiquez la part du salaire total brut déclarée précédemment et limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale (tranche A) y compris la somme versée le jour du départ ou ultérieurement sur l'exercice 2016.

### → CAS 2 : le versement a été effectué postérieurement au départ du salarié

Vous pouvez :

- **l'inclure** dans la rémunération normale qui sera assujéti aux cotisations retraite et assurances de personnes (*voir tableau précédent CAS 1*)
- **l'isoler** selon le média de déclaration, en utilisant les libellés ou rubriques spécifiques « 095 et 96 Salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise ». Cette indemnité sera assujéti pour les cotisations assurances de personnes uniquement sur la rémunération plafonnée à la Tranche A ou 1, et pour les cotisations retraite dans la limite des assiettes Agirc et/ou Arrco de la période d'emploi. Les rubriques concernant la période d'activité et la rémunération dite « normale » devront être renseignées sans prendre en compte le versement de la somme exceptionnelle.

## Déclaration de la période d'activité

Date de début de période d'activité déclarée	S40.G01.00.001	Si le contrat a pris effet avant 2016, indiquez «01012016» Si le contrat a pris effet en cours d'année, indiquez la date réelle du début du contrat
Motif de début de période d'activité	S40.G01.00.002.001	Précisez le code correspondant ATTENTION : NE PAS UTILISER LE CODE «095»
Date de fin de période d'activité déclarée	S40.G01.00.003	Renseignez la date réelle de fin du contrat selon le format JJMMAAAA
Motif de fin de période d'activité	S40.G01.00.004.001	Précisez le code correspondant ATTENTION : NE PAS UTILISER LE CODE «096»
Base brute Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.029.001	Dans cette zone, indiquez le salaire total brut correspondant à l'assiette de cotisation (au sens de la Sécurité sociale) NE PAS INCLURE LA SOMME VERSÉE APRÈS LE DÉPART DU SALARIÉ EN 2016
Base limitée au plafond de la Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.030.001	Dans cette zone, indiquez la part du salaire total brut déclarée précédemment et limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale (tranche A) NE PAS INCLURE LA SOMME VERSÉE APRÈS LE DÉPART DU SALARIÉ EN 2016

## Déclaration de la somme versée en 2016 postérieurement au départ du salarié

Date de début de période d'activité déclarée	S40.G01.00.001	Indiquez la date réelle de versement de la somme exceptionnelle
Motif de début de période d'activité	S40.G01.00.002.001	Précisez le code correspondant à la somme exceptionnelle soit «095» salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise (sommes versées dont indemnités de non concurrence pour l'Agirc-Arrco ou rappels Ircantec) NE PAS UTILISER D'AUTRE CODE
Date de fin de période d'activité déclarée	S40.G01.00.003	Indiquez la date réelle de versement de la somme exceptionnelle (identique à la date de la rubrique S40.G01.00.001)
Motif de fin de période d'activité	S40.G01.00.004.001	Précisez le code correspondant à la somme exceptionnelle soit «096» salarié quittant ou ayant quitté l'entreprise (sommes versées dont indemnités de non concurrence pour l'Agirc-Arrco ou rappels Ircantec) NE PAS UTILISER D'AUTRE CODE
Base brute Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.029.001	Dans cette zone, indiquez le montant total brut correspondant à l'assiette de cotisation (au sens de la Sécurité sociale)
Base limitée au plafond de la Sécurité sociale pour la période	S40.G28.05.030.001	Dans cette zone, indiquez la part du montant total brut déclarée précédemment et limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale (tranche A)

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale, à but non lucratif, au service du Bâtiment et des Travaux publics.

**PRO BTP** Association de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics régie par la loi du 1er juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966

**BTP-RETRAITE** Caisse de retraite du Bâtiment et des Travaux publics - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale – Institution ARRCO n° 201 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 775 670 532

**CNRBTPIG** Caisse nationale de retraite du Bâtiment, des Travaux publics et des Industries graphiques - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale – Institution AGIRC n°1 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 775 663 834

**BTP-PRÉVOYANCE** Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 784 621 468